

Public concerné

Les directeurs et comptables d'établissements d'accueil pour personnes âgées.

1. La régulation budgétaire et comptable de l'action sociale et médico-sociale

- 1.1 Les établissements et services visés par la procédure de tarification
- 1.2 Tarification et subvention
- 1.3 Le cadre budgétaire et comptable: M22 et M22 bis
- 1.4 Le cas particulier des établissements rattachés aux hôpitaux

2. Maîtriser le déroulement de la procédure de tarification

- 2.1 Les propositions budgétaires: contenus et délais
- 2.2 Le calendrier budgétaire: délais de réponse dans la procédure contradictoire, délais d'approbation...
- 2.3 Notification de l'arrêté de tarification et mode de calcul des tarifs non fixés au 1er janvier

3. Comprendre les documents et concepts budgétaires

- 3.1 La notion de taux directeur et d'enveloppes limitatives
- 3.2 La maquette budgétaire: mesures de reconduction et mesures nouvelles
- 3.3 Le cas particulier des EHPAD
- 3.4 Les autres documents obligatoires à joindre aux propositions budgétaires (tableau des effectifs...)
- 3.5 Les propositions de modifications budgétaires: justification et motivation
- 3.6 Les indicateurs de gestion et les tableaux de bord
- 3.7 Le contentieux de la tarification

4. Suivre, analyser et contrôler l'exécution budgétaire

- 4.1 Les virements de crédits: règles et contrôles
- 4.2 La maquette du compte administratif - le rapport d'activité
- 4.3 L'affectation du résultat: les possibilités offertes et les justifications - la réforme du résultat
- 4.4 Le contrôle, les obligations et l'évaluation des établissements

Informations pratiques

Durée de la formation :

2 Journées

1er jour de 9h00 à 17h30

2ème jour de 9h00 à 17h00

Tarif déjeuner inclus :

Adhérents à la FNADEPA : **415 €**

Non adhérents: **465€**

Le nombre de stagiaires est fixé à 15, la formation sera **annulée deux semaines avant la session** s'il y a moins de 10 inscrits.

Date : 29 et 30 avril 2010

Lieu :

EHPAD « La Caravelle »
51 rue des Justices
79000 NIORT

Directrice :

Mme DESWARTE Eve Rose

Tél. : 05 49 33 09 43

Intervenant :

Le cabinet ASCOR

Organisateur : FNADEPA

N° organisme de formation :

11 93 05795 93

N° habilitation ANESM :

2010-03-437

** L'intégralité du coût de la formation est due pour toute annulation intervenant moins de 8 jours ouvrables avant le stage.*

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à FNADEPA –175 boulevard Anatole France - 93200 SAINT-DENIS

Tél : 01.49.71.55.30 Fax : 01.48.20.63.74 Email : formation@fnadepa.com

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Adhérent Non Adhérent

Etablissement _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tel _____ Fax _____

Email _____

Maitriser la procédure de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux

Le 29 et 30 avril 2010 à NIORT

(1 Bulletin par personne)

Statut de l'établissement :

FPT FPH FPE

Association SA ou SARL

Autre à préciser : _____

Règlement :

Je règle par chèque ci-joint

Je règle par mandat administratif

Organisme collecteur des fonds formation : _____

Fait à _____ Le _____

Signature et cachet de l'établissement